

Paris, le 9 février 2010 - communiqué de presse

## **Port du voile intégral, Choisir la cause des femmes en appelle au Parlement européen**

Le 26 janvier 2010, la mission parlementaire sur le port du voile intégral, présidée par André Gerin député PC du Rhône, a remis son rapport dans lequel elle préconise une « résolution » suivie d'une interdiction par la loi dans les services publics, sans aller toutefois jusqu'à sa prohibition dans l'espace public. Choisir la cause des femmes salue le travail d'investigation mené par la mission parlementaire - laquelle avait entendu Gisèle Halimi - mais reste sceptique quant à ses conclusions. Face à un débat qui tend à stigmatiser la communauté musulmane, Choisir la cause des femmes en appelle au Parlement européen, pour en finir sereinement avec le problème du port du voile intégral.

Choisir la cause des femmes met en effet en doute l'utilité de l'interdiction du port du voile intégral dans les services publics où les femmes sont déjà amenées à se dévoiler pour prouver leur identité, et s'interroge quant au bien fondé d'une loi pour une interdiction dans l'espace public, laquelle serait contraire selon Gisèle Halimi à la Convention européenne des droits de l'homme. *« Pour Choisir la cause des femmes, le port du voile intégral est un véritable apartheid sexuel. Pourtant, légiférer sur le port du voile intégral dans l'espace public, me paraît contraire à la Convention européenne des droits de l'homme\*, ce n'est pas conforme à nos libertés ; à nos textes fondamentaux ».*

Si toutes les parties s'accordent désormais sur le fait que le voile intégral n'est pas une exigence religieuse, mais bien un instrument politique contre les femmes, il demeure en outre une « pratique » adoptée par un nombre encore mal défini de femmes en France (300 à 2000), contre laquelle il serait hasardeux de légiférer.

Choisir en appelle donc au Parlement européen, afin d'en finir avec un débat qui va dans le sens d'une stigmatisation de la communauté musulmane non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Dans cet esprit, Choisir préconise de dispenser aux musulmanes concernées de manière contraignante un enseignement sur l'égalité des hommes et des femmes, sur l'histoire des religions, sur l'histoire du féminisme. Il s'agit désormais, au nom du droit des femmes et de leur dignité, de dissuader ces femmes de s'auto emprisonner et de leur donner les moyens de le faire, pour leur liberté et celle de toutes les femmes musulmanes d'Europe.